FRC 3.26079

26079

Case
FRC
12711

LETTRE

DE

M. D'ORLÉANS,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Réponse intéressante de M. de la Fayete à ce sujet.

Résolution de M. Philippe Capet d'assister à la fédération.

Décision de l'assemblée à ce sujet.

Londres, ce 3 juillet 1790.

JE vous prie, Monsieur, de mettre le plutôt possible & en mon nom, sous les yeux de l'assemblée nationale, les faits dont l'exposé est ci-dessus.

Le 25 du mois dernier j'ai eu l'honeur d'écrire au roi, pour prévenir sa majesté que je me disposois à me rendre incessamment à Paris; ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin, le 29 du même mois. J'avois pris en conséquence congé du roi d'Angleterre, & fixé mon départ à aujourd'hui 3 juillet après midi. Mais ce matin M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, m'a présenté un Monsieur qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide-de-camp de M. de la Fayette, envoyé de Paris par son général, le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de Boinville m'a dit, en la présence de M. l'ambassadeur, que M. de la Fayette me conjuroit de ne pas me rendre à Paris; & parmi plusieurs motifs qui n'auroient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important, celui des troubles qu'exciteroient des gens mal-intentionnés, qui ne manqueroient pas de

ſe ſervir de mon nom. Le reſumé de ce meſſage & de cette converſation eſt certifié par M. l'ambaſſadeur de France, dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains, & dont copie signée de moi eſt ici jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromette légèrement la tranquillité publique, & j'ai pris le parti de ſuſpendre toute démarche ultérieure ; mais ce n'a pû être que dans l'eſpoir.

A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de la Fayette qui me fit le premier annoncer du roi la propoſition de me charger de la miſſion que ſa majeſté deſiroit me confier. Le récit de la converſation qu'il eut avec moi à ce ſujet, eſt conſigné dans un expoſé de ma conduite, que je me propoſois de rendre publique ſeulement après mon retour à Paris : mais que, d'après ce nouvel incident, je prends le parti de publier auſſi-tôt, comme auſſi d'en dépoſer l'original ſur le bureau de l'aſſemblée. On y verra que parmi les motifs que M. de la Fayette me préſenta pour accepter cette miſſion, un des principaux fut que mon départ, ôtant tout prétexte aux mal-intentionnés de ſe ſervir de mon nom pour exciter des mouvemens tumultueux dans Paris, lui, M. de la Fayette en auroit plus de faculté pour maintenir la tranquillité dans la capitale : & cette conſidération fut une de celles qui me déterminèrent. Cependant j'ai accepté cette miſſion, & la capitale n'a pas été tranquille : & ſi en effet les fauteurs des tumultes n'ont pu ſe ſervir de mon nom pour les exciter, ils n'ont pourtant pas craint d'en abuſer dans vingt libelles, pour tâcher d'en fixer les ſoupçons ſur moi.

Il eſt enfin tems de ſavoir quels ſont les gens mal intentionnés dont toujours on connoît les projets, ſans cependant pouvoir jamais avoir aucun indice qui

mette sur les traces, soit pour les punir & pour les réprimer : il est tems de savoir pourquoi mon nom serviroit plutôt que tout autre, de prétexte à des mouvemens populaires ; il est tems enfin qu'on ne me présente plus le phanthôme sans me donner aucun indice de sa réalité.

En attendant, je déclare que depuis le 25 du mois dernier, mon opinion est, que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation & au service du roi. Qu'en conséquence je regarde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale ; que mon vœu personnel m'y porte, que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de l'assemblée, me semble m'y rappeller plus impérieusement encore, & qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire, & ne me fasse connoître sa décision, je persisterai dans ma résolution première. J'ajoute que si, contre mon attente, l'assemblée nationale jugeoit qu'il n'y a lieu à délibérer sur ma demande, je croirois en devoir conclure qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur Boinville, doit être considéré comme non-avenu, & que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre l'assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre.

Je vous prie, Messieurs, après avoir fait connoître les faits à l'assemblée d'en déposer sur le bureau le présent détail, signé de moi, & de solliciter la délibération de l'assemblée à ce sujet.

J'envoie copie de la présente lettre à sa majesté, par M. de Montmorin, & à M. de la Fayette.

Signé L. Ph. Joseph d'ORLEANS.

Réponſe de M. de la Fayette.

M. de la Fayette, ſans motiver ſon opinion, s'eſt contenté de dire :

D'après ce qui s'eſt paſſé entre M. d'Orléans & moi, au mois d'octobre dernier, & les motifs qui m'ont engagé à le déterminer à ſe charger d'une miſſion particulière auprès de sa majeſté britannique, j'ai cru devoir l'informer que les mêmes motifs ſubſiſtent encore : que la tranquillité publique exige ſon abſence. Mes raiſons ſont fondées ſur les alarmes qu'on cherche à répandre, & que je ne partage point.

Il eſt vrai que j'ai chargé M. de Boinville de ce meſſage ; mais comme l'aſſemblée nationale m'a chargé ſpécialement de veiller au bon ordre, j'ai cru devoir prévenir juſques à tout prétexte de déſordre au moment de ce grand jour de la fédération.

Permettez-moi de dire mon opinion particulière. Plus je vois approcher la fête de la fédération, plus elle doit m'inſpirer de ſécurité : elle eſt fondée ſur la ſécurité, ſur le zèle de la garde nationale pariſienne, qui donne tous les jours de nouvelles preuves de ſon zèle, & ſur le patriotiſme de nos frères d'armes, qui vont ſe réunir à nous.

Jamais les amis de la conſtitution n'ont été plus nombreux jamais nous n'aurons été plus nombreux, ni plus en ſûreté.

L'aſſemblée a délibéré de paſſer à l'ordre du jour.

De l'Imprimerie du Poſtillon, de L. L. GIRARD, rue de Valois, N°. 80.